



Organisation internationale pour les migrations (OIM)  
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations

## Fiche d'information n° 5

### Gouvernance mondiale des migrations : Architecture actuelle et faits nouveaux



La gouvernance des migrations dans le monde connaît depuis quelques années de profondes mutations. L'adoption, en 2016, de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants par l'Assemblée générale des Nations Unies, ou encore les efforts en cours pour faire avancer l'élaboration de deux pactes mondiaux comptent parmi les faits récents les plus marquants. Ce chapitre tente de répondre à la question de savoir en quoi cette évolution peut contribuer à une gouvernance des migrations internationales plus efficace à l'échelle mondiale. Il s'ouvre sur un examen des avantages d'une

gouvernance des migrations à l'échelle mondiale et des obstacles à des progrès plus importants. Il donne un aperçu du paysage normatif et institutionnel fondamental. Après quoi, il analyse 1) les dialogues et initiatives clés qui contribuent de manière déterminante à donner une impulsion et à instaurer la confiance en vue de mesures plus ambitieuses à l'échelle mondiale ; 2) des initiatives particulières mises en œuvre pour élaborer des cadres juridiques destinés à renforcer la protection des migrants ; 3) l'intégration des migrations internationales dans les réponses apportées à l'échelle mondiale à d'autres questions. Tout en reconnaissant le morcellement du système et les principaux défis à relever, il conclut toutefois que des progrès remarquables ont été réalisés ces dernières années à la faveur de processus graduels de consultation, de coopération et d'instauration d'un climat de confiance.

#### POINTS SAILLANTS

- Face aux problèmes de coopération et de coordination qui se posent dans le monde, un système de gouvernance mondiale des migrations plus efficace offre la possibilité d'améliorer les réponses collectives et d'offrir des occasions présentant des avantages réciproques. Il appartient aux tenants de la coopération internationale d'identifier les questions et les domaines thématiques pour lesquels des réponses mondiales sont particulièrement indiquées, de préférence à des réponses nationales ou régionales, et de montrer en quoi la coopération et la coordination à l'échelle mondiale peuvent déboucher sur des avantages réciproques.
- L'architecture normative est composée d'un ensemble détaillé mais épars de lois, normes et règles qui régissent le comportement des Etats et d'autres acteurs. Cependant, leur mise en œuvre

présente des lacunes, et certains domaines demandent à être développés. Chacun de ces domaines est fondé sur le régime international des droits de l'homme, qui impose aux Etats l'obligation de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'homme de toute personne, y compris les migrants. Par-delà les lacunes de mise en œuvre, des voix se sont élevées pour recommander l'élaboration de normes sur des questions telles que la protection des migrants vulnérables. Enfin, les avantages découlant de la gouvernance mondiale des migrations doivent être appréciés selon la mesure dans laquelle un tel système améliore la réalisation des droits et le bien-être des migrants.

- Le minimultilatéralisme – comme l'ont attesté, récemment, les initiatives MICIC et Nansen – offre une solution pragmatique pour combler des lacunes normatives à l'échelle internationale auxquelles le droit international, contraignant à l'échelle mondiale, semble impuissant à remédier. En raison de leur nature ponctuelle, les processus relevant du minimultilatéralisme sont en mesure de s'atteler à des questions et à des sujets de préoccupation émergents avec plus d'efficacité que des mécanismes officiels, souvent liés à des mandats particuliers.
- Le degré d'incorporation des migrants et de la mobilité humaine dans la gouvernance mondiale d'autres questions transnationales est remarquable, ce qui témoigne de l'importance et de la pertinence transversale de la migration. Ces questions sont, entre autres, le développement durable, le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le Nouveau Programme pour les villes.
- On a assisté, ces vingt dernières années, à une multiplication des efforts visant à améliorer la gouvernance mondiale à la faveur de dialogues et d'initiatives menés à l'échelle mondiale, qui ont permis d'instaurer un climat de confiance et de dégager un consensus parmi les Etats. Aujourd'hui, le processus de changement s'accélère ; il est caractérisé par une volonté plus grande des Etats de s'engager dans une action multilatérale et par la mise en place de mécanismes permettant de renforcer la coopération internationale sur divers aspects de la migration.
- Il s'agit désormais de passer d'efforts essentiellement consultatifs et ponctuels à une action commune plus vaste qui, à terme, atténue le degré de morcellement du système. Nonobstant les efforts accomplis à ce jour, rien ne garantit que les Etats créeront un système plus cohérent qui leur permette de prendre et de mettre en œuvre des dispositions mutuellement avantageuses en ce qui concerne les migrations internationales. Le pacte mondial sur la migration et celui sur les réfugiés offrent l'occasion d'aller de l'avant pour parvenir à une approche plus cohérente des migrations internationales.
- Une bonne coordination institutionnelle entre les organismes dont le mandat et les programmes concernent la migration ou qui portent un intérêt aux questions migratoires est fondamentale si l'on veut améliorer la gouvernance mondiale des migrations et mettre en œuvre les dispositions des pactes mondiaux. Le Groupe mondial sur la migration, créé en raison de la complexité du paysage institutionnel, peut jouer un rôle important. Maintenant que l'OIM fait partie des Nations Unies, elle devrait être mieux à même de susciter une attention plus grande pour les questions de migration et d'améliorer la cohérence et l'efficacité des interventions menées en réponse à ces questions au sein des Nations Unies et parmi les Etats, bien qu'elle soit confrontée à des obstacles dus à son modèle de financement, fondé sur l'imputation des dépenses aux budgets des projets, et à la base non normative de ses activités.
- Les progrès réalisés à ce jour en vue d'améliorer la gouvernance mondiale des migrations sont remarquables. Il n'en demeure pas moins qu'un système de gouvernance mondiale plus efficace est nécessaire. A l'heure où les nationalismes s'affirment de plus en plus, les Etats se sont montrés

prêts à négocier des résolutions des Nations Unies, des déclarations et des pactes mondiaux, et ont fait entrer l'OIM dans le système des Nations Unies. Cependant, les obstacles à la gouvernance mondiale des migrations sont multiples et iront s'accroissant si les Etats se replient sur eux-mêmes et si rien n'est fait pour contrer la xénophobie. Le processus graduel de consultation, de coopération et d'instauration d'un climat de confiance suivi à ce jour montre que des progrès peuvent être réalisés, quoique à petits pas. Il s'agit là de la voie la plus prometteuse pour parvenir à une gouvernance mondiale des migrations.

Le rapport est disponible à l'adresse <https://www.iom.int/world-migration-report-2018>

